

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 du Conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 3 avril 2023 à 19h.

3 avril 2023

Sont présents : le Maire Mario Nolin, les conseillers messieurs Pierre Auger, Pierre Lenoir, Marco Couture et Alain Groleau et la conseillère madame Marie-Josée Roulx.

Est absente : la conseillère madame Brigitte Nadeau

Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance ordinaire

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 19h 00.

2023-04-060

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que transmis;

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE.

2023-04-061

Adoption des procès-verbaux du 6 et 27 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE l'envoi a été fait dans les délais légaux et que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux du 6 et 27 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci ont été soumis pour approbation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Anouk Wilsey, soit dispensée de donner lecture desdits procès-verbaux et que ceux-ci soient adoptés tel que présenté.

ADOPTÉE.

Période de questions

- Aucune question

Rapport des comités et autres informations

Deck hockey : Une nouvelle saison débute dès le 31 mai 2023 à 18h30 pour les enfants de 7 ans et plus et 19h30 pour les adultes. Le formulaire d'inscription sera sur le site internet de la municipalité et remis aux enfants de l'école primaire de Tingwick.

Journée sushis : Dimanche dernier soit le 2 mai, a eu lieu la formation de la

préparation de sushis où plus de 18 participants sont venus.

MRC D'Athabaska poursuit une autre année ne pas couper les pissenlits.

Sentier équestre au Mille collines : M. Duplessis se retire du comité. L'organisme recrute des membres, des bénévoles et des administrateurs.

Le 10 mars, il y a eu une remise de la reconnaissance à Monsieur Aimé Marchand pour ces 100 ans.

2023-04-062

Consignation de la correspondance

CONSIDÉRANT QUE la lecture de la correspondance est faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu de consigner la correspondance au présent procès-verbal.

- ✓ Invitation Cérémonie Bizz d'or Loisir Sport Centre-du-Québec
- ✓ Mini-scribe avril 2023
- ✓ Plan triennal de répartition et de distribution des immeubles 2023 à 2026 du Centre des services scolaires des Bois-Francis
- ✓ Vente du pain de partage le 6 avril 2023

ADOPTÉE.

2023-04-063

Proclamation de la semaine nationale de l'action bénévole du 16 au 22 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE l'action bénévole constitue une composante incontournable pour la vitalité de nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

CONSIDÉRANT QUE le bénévolat est un libre don de soi, de son temps, de son énergie et de ses habilités sans attente de rémunération;

CONSIDÉRANT QUE l'action bénévole permet à toute personne de s'engager pour améliorer le bien-être de nos milieux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité seraient privés de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise de souligner toute l'importance du bénévolat dans notre communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal proclame par la présente que la semaine du 16 au 22 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2023;

QUE le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick invite toutes les citoyennes et citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

ADOPTÉE.

2023-04-064

Invitation journée d'échange et de réflexion sur le bénévolat le mercredi 19 avril 2023

CONSIDÉRANT QU'une journée d'échange et de réflexion sur le bénévolat sera disponible le mercredi le 19 avril à Victoriaville;

CONSIDÉRANT QUE cette journée permettra de mettre en lien des organismes et bénévoles qui échangeront sur les enjeux du recrutement, de l'accompagnement et de la rétention des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité trouve important l'apport des bénévoles sur son territoire et aimerait donner les outils nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu ;

QUE le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick défraie le coût de 10\$ pour tous les participants du territoire de la municipalité;

QUE les participants de la journée qui resteront à la conférence de M. Jean-Marie Lapointe « Le bonheur de bénévoler! » auront une allocation de 10\$ par personne pour le souper avec la preuve de participation à la journée et conférence;

QUE le conseil offre cette journée à toutes les personnes qui aimeraient y participer.

ADOPTÉE.

2023-04-065

Changement date du conseil municipal de mai 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit accepter un refinancement le mardi 2 mai par résolution;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne veut pas augmenter les frais de déplacement des élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu ;

QUE la séance ordinaire prévu le lundi 1^{er} mai 2023 soit reportée au 2 mai 2023 à 19h.

ADOPTÉE.

2023-04-066

Contribution annuelle 2022 Pêche Nicolet

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget, les membres du conseil avaient réservé une somme de 2 000 \$ pour sa contribution annuelle 2022 à Pêche Nicolet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Alain Groleau et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise de transmettre le montant de 2 000 \$ à Pêche Nicolet à titre de contribution annuelle.

ADOPTÉE.

2023-04-067

Règlement de zonage 2023-217 modifiant le règlement de zonage 2008-101 visant à permettre l'usage « industrie extractive » dans la zone A7 et à ajouter un critère pour l'agrandissement ou l'implantation d'un nouveau site d'extraction- Suivis au registre des personnes habiles à voter

ANNULÉE.

Période de questions pour donner suite au point de changement de zonage pour l'usage « industrie extractive »

Suite à l'analyse, le conseil n'a pas suffisamment d'information pour continuer le projet de règlement 2023-217.

Questions des personnes présentes :

Possibilité d'utiliser Somum pour des changements majeurs et donner

l'information : Nous avons un moyen limité d'annoncer sur ce site, car ce sont les urgences seulement. C'est mis sur le site web selon la réglementation en vigueur. On aimerait avoir un site pour envoyer le tout par courriel., mais très dispendieux. Il serait possible de mettre plus de détails dans le journal.

Le droit de carrières et les redevances à la municipalité : Présentement, la mine de St-Rémi remet environ 7000\$ par année à la municipalité. À titre d'exemple, à Warwick, la ville reçoit 100 000\$. Le but de ce règlement est de diversifier les revenus de la municipalité en allant moins en chercher dans les poches du citoyen.

Suivis pour donner suite à ce qui a été décidé : Pas de référendum et le règlement ne rentre pas en force.

Extraction, c'est quoi? : C'est de faire du gravier pour les chemins. C'est du dynamitage, concassage et transport du gravier. Ce sont des normes environnementales. Pour avoir les permis, c'est la première étape.

Pour le projet, peut-il y avoir des suites? : Recommencer tout le processus avec 3 projets de règlement, deux avis publics, consultation publique et voir si les citoyens touchés veulent aller en référendum.

Inquiétudes : le contracteur pourrait-il faire autrement? Non doit suivre le même processus.

Consultation comment le faire pour mieux informer? : Voir comment le faire ajuster les informations futures afin de mieux répondre et communiquer. On fait de notre mieux.

Si on fait des changements dans le règlement, est-ce que l'on doit revoir le processus si ça va passer sans qu'on s'en rende compte? : Non, le processus doit recommencer au complet.

Environnemental : Changement de zonage de la municipalité. Après le promoteur devait rencontrer le MAPAQ, le ministère de l'environnement et autres organismes. Il devrait faire une consultation publique.

Est-ce que ça touche Tingwick? : Le projet touche le territoire par une zone. Il n'est pas impliqué dans le changement de zone. Toutefois, si ça avait continué plus loin, avec les ministères, il aurait peut-être été demandé mais ce n'est pas du ressort de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick.

Information : Possibilité de mettre sur Facebook les avis publics et autres informations pertinentes.

Changement de zone agricole : Elle deviendrait toujours extractive si le règlement est toujours adopté. Plus besoin de changer le règlement pour autoriser l'extraction dans cette zone. Toutefois, un autre promoteur ou un autre projet doit se soumettre au processus avec les ministères concernés.

Mettre le plan plus clair : Effectivement, il faut mettre les noms des rangs pour mieux situer.

Redevances intéressantes : Berceau du développement durable, voir à ce que la municipalité voit toujours le côté durable avec les projets municipaux à long terme.

Évaluation municipale : L'évaluation peut baisser de 50% si une résidence est à côté d'un projet d'extraction minière.

Développement domiciliaire impossible : Les lots sont impossibles à construire dû à la grandeur du terrain, les terres agricoles zonées vertes, les terrains inondables, en milieux humides, etc. La demande a été faite à la MRC d'Arthabaska d'aider les municipalités comme la nôtre à se construire soient en pouvant mettre une maison sur un lot, construire une résidence secondaire, etc. On demande aux propriétaires de remplir une feuille pour demander à la MRC de faire connaître des endroits où il a des disponibilités.

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Pierre Lenoir et il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* portant le n° 2023-218. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

Que les membres du conseil municipal nomment comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

Marco Couture, président
Marie-Josée Roulx, membre et président substitut
Brigitte Nadeau, membre
Pierre Lenoir, membre substitut¹
Pierre Auger, membre substitut
Alain Groleau, membre substitut
Mario Nolin, membre substitut

ADOPTÉE.

2023-04-069

Affectation des tâches à la Régie Intermunicipal de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL) et municipalités pour le contrôle des accès aux descentes publiques

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipal de restauration et de préservation des Trois-Lacs RIRPTL réunit quatre municipalités (Val-des-Sources, Wotton, Saint-Rémi-de-Tingwick et Tingwick) qui ont toutes un objectif commun : la protection du plan d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la régie est devenue le promoteur des projets de restauration et de préservation du lac Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT QU'une des bonnes pratiques pour protéger est d'inspecter et nettoyer son embarcation avant la mise à l'eau;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas les ressources humaines disponibles pour monter les projets afin de mener à terme la mise sur pied de descentes publiques payantes ainsi que des stations de lavage de bateaux;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Rémi-de-Tingwick trouve important de mettre en place rapidement un système commun entre les municipalités de barrières de descentes et de station de nettoyage de bateaux

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu :

QUE le conseil demande à la RIRPTL d'effectuer les demandes de soumissions et

des subventions afin que le dossier puisse avancer en complémentarité entre les municipalités concernées;

QUE la mise-en place des barrières de descentes et de station de nettoyage de bateaux seront effectuées par les municipalités concernées.

ADOPTÉE.

2023-04-070

Autorisation concertation régionale pour être plus efficace dans l'éradication des plants de la berce du Caucase

CONSIDÉRANT QUE nous avons de la Berce du Caucase sur notre territoire et que nous comprenons l'importance d'agir afin d'enrayer la propagation de cette plante envahissante;

CONSIDÉRANT QUE Copernic nous propose plusieurs forfaits disponibles clé en main pour répondre à nos besoins;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à former les employés municipaux, les groupements forestiers ainsi que certains élus concernant la problématique de l'envahissement du territoire par la Berce de Caucase, autant sur les risques pour la santé que sur la perte de biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour but de sensibiliser les municipalités du bassin versant de la rivière Nicolet qui les habilitera pour l'identification et l'application d'actions de contrôle ou d'éradication adéquates dans le but de limiter la propagation, et donc son impact sur la biodiversité et la sécurité de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de St-Christophe d'Arthabaska, Chesterville, St-Rémi-de-Tingwick, Notre-Dame de Ham et Ham Nord, sont des territoires touchés par la prolifération de la berce du Caucase;

CONSIDÉRANT QUE pour une éradication efficace de la plante en amont, les municipalités touchées et intéressées; la mise sur pied d'une table de concertation régionale et d'implication sociale serait à développer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Alain Groleau et il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur de la voirie de tenir une rencontre avec l'organisme Copernic pour une séance d'information sur la propagation de la berce du Caucase sur notre territoire.

ADOPTÉE.

2023-04-071

Demande d'un BAPE pour le projet d'Alliance Magnésium sur le territoire de Val-des-Sources

CONSIDÉRANT QU'il y a un projet d'alliance Magnésium et que c'est un projet intéressant économiquement pour la ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT QUE les émanations venant de ce projet pourraient affecter les citoyens, la faune et la flore de Saint-Rémi-de-Tingwick;

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait se concrétiser sans une analyse du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu ;

QUE le conseil est en accord avec le projet, mais demande une analyse plus approfondie;

QUE le conseil demande qu'une analyse du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) se fasse malgré que le tonnage soit inférieur au seuil établi considérant les répercussions environnementales de ce projet

QUE le conseil demande que cette résolution soit transmise à la ville de Val-des-Sources, aux députés provincial et fédéral, ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faunes et des Parcs et la MRC des Sources et d'Arthabaska.

ADOPTÉE.

2023-04-072

Octroi du balayage de rue

CONSIDÉRANT QUE le balayage de la cour de l'église, de la cour du garage municipal et des rues dans le secteur des Trois-Lacs doit être effectué ce printemps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et il est résolu à l'unanimité

QUE Planage expert soit retenu pour la saison 2023 au montant de 240\$ / heure pour environ 8 heures plus les frais de transport de 160\$.

ADOPTÉE.

2023-04-073

Octroi du contrat pour le nivelage des rangs

CONSIDÉRANT QUE le nivelage des rangs et une partie du secteur Trois-Lacs doit être effectué pour environ 25 km de chemin;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont été demandés et seulement un soumissionné a répondu :

Entreprise	\$ / heure
Excavation Houle et Fils	160\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Alain Groleau, et il est résolu à l'unanimité.

QU'Excavation Houle et fils soit retenu pour la saison 2023 au montant de 160\$/heure pour environ 16 heures.

QUE la municipalité de Wotton soit désignée pour le rang St-Rémi du rang 1 (Wotton) au rang Leclerc au montant de 200\$ / heure pour deux fois durant l'année.

ADOPTÉE.

2023-04-074

Octroi contrat pour calcium liquide dans les rangs

CONSIDÉRANT QUE plus de 70 000 litres de calcium liquide à 35% doit être épandu dans les rangs afin d'avoir moins de poussière ;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissionnaires ont été demandés et trois soumissionnaires ont soumissionné :

Entreprise	\$ / litre
Les Entreprises Bourget	0,4237\$
Environ Solutions Canada inc.	0,3877\$
SomSel Warwick (Excavation Houle)	0,5000\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau et il est résolu à l'unanimité

QUE la compagnie Environ Solution soit retenu pour la saison 2023 au montant de 0,387 par litre pour environ 70 000 litres et incluant l'épandage du produit au montant maximum de 30 000\$;

QUE les chemins plus passants aient plus de calcium que les chemins moins passants, sans enlever la norme minimale et acceptable.

QUE l'inspecteur de la voirie vérifie la concentration et l'épandage afin d'avoir les bonnes quantités.

ADOPTÉE.

2023-04-075

Octroi contrat pour fauchage et débroussaillage des rangs

CONSIDÉRANT QUE les bords des routes doivent être fauchés à chaque année pour la sécurité du publique;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont été contactés afin d'offrir leur tarif et seulement un a soumis son tarif:

Entreprise	\$ / heure
Les débroussailleurs GSL inc.	90\$ fauchage 125\$ débroussaillage
ML Entreprise	90\$ fauchage 110\$ débroussaillage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et il est résolu à l'unanimité :

QUE les débroussailleurs GSL effectue le fauchage des rangs au coût de 85\$/h pour environ 16h;

QUE les débroussailleurs GSL effectue le débroussaillage des fossés des rangs qui seront établis par le comité voirie à la suite de la visite des lieux au montant de 125\$

ADOPTÉE.

2023-04-076

Autorisation achat d'un ensemble de clés à choc (Impact)

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur a besoin d'un ensemble de clés à choc (impact) adéquat afin d'effectuer plusieurs tâches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu que

QUE le conseil octroie un budget maximum de 2 000\$ pour un ensemble de clés à choc (Impact) selon ce dont la municipalité a vraiment besoin.

ADOPTÉE.

2023-04-077

Autorisation dépenses consultation publique pour le développement de l'église dimanche 7 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et le comité du développement de l'église souhaitent consulter la population concernant l'avenir de l'église le 7 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Marco Couture et unanimement résolu :

QUE le conseil octroie un budget de 1000\$ pour les repas et l'achat de fournitures nécessaires.

ADOPTÉE.

2023-04-078

Demande au fonds Intergénérationnel et Vieillessement Actif (FIVA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer un projet au FOND Intergénérationnel et Vieillessement Actif (FIVA) afin d'organiser une fête des voisins intergénérationnelle ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière sera faite au fond Intergénérationnel et Vieillesse Actif (FIVA) pour un montant de 1000\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale, à déposer et à signer tous les documents inhérents à ce projet.

ADOPTÉE.

2023-04-079

Invitation à l'AGA partenaire 12-18 le 6 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Saint-Rémi-de-Tingwick aimerait être présent à l'AGA des Partenaires 12-18 du 6 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu :

QUE le conseiller Pierre Auger soit présent lors de l'AGA des Partenaires 12-18 du 6 avril 2023.

ADOPTÉE.

2023-04-080

Invitation 10^e anniversaire FADOQ de Saint-Rémi-de-Tingwick

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ de Saint-Rémi-de-Tingwick fête le 10^e anniversaire le 19 mai 2023 à 18h;

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ a invité le maire et la direction générale à être présent lors de ce souper;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs invités seront sur place dont les députés et autres présidents d'organisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la participation et défraie le coût de chaque billet au montant de 25\$ par billet pour le maire et de la direction générale.

ADOPTÉE.

2023-04-081

Acceptation des dépenses

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes qui se sont ajoutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 63 036.75\$ taxes incluses.

QUE les feuilles énumérant les dépenses soient remises aux personnes qui en font la demande.

ADOPTÉE.

2e période de questions

Développement de l'Église : Un amphithéâtre, des activités culturelles, etc.. Venez à la consultation afin de voir les idées avec des ateliers, dîner et plusieurs etc. Invitation à tous pour la consultation du 7 mai 2023. Les coûts annuels, historique, portraits globaux et autres informations seront présentées.

Les numéros civiques ont été changés, mais pas sur google : Dans la période des fêtes, nous avons eu une personne qui est sur le dossier à Google. On essaie depuis 3 ans.

Berce du Caucase : À qui il faut s'informer pour les enlever? Il faut contacter Sébastien Ducharme

Levée de la séance ordinaire

2023-04-082

À 20h15, le conseiller Pierre Lenoir propose la levée de la séance ordinaire, tous sont unanimes.

ADOPTÉE.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.

Mario Nolin, maire

Anouk Wilsey
Directrice générale et greffière-trésorière

Mario Nolin
Maire

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2023-04-066, 2023-04-072, 2023-04-073, 2023-04-074, 2023-04-075, 2023-04-076, 2023-04-077, 2023-04-080 et 2023-04-081.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3 avril de l'an deux mille vingt-trois.

Anouk Wilsey
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Nolin, maire